

PARTIE III.—ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS ET DE GARANTIE.

Assuran-
ces sur le
verre.

705. Des affaires d'assurances contre les accidents ont été transigées par 8 compagnies; 4 canadiennes, 3 anglaises et 1 américaine, et des affaires d'assurances de garantie l'ont été par 3 compagnies; 1 canadienne, 1 anglaise et 1 américaine. Une compagnie canadienne seulement fut ajoutée à la liste; la Manufacturers Accident. Les affaires faites durant les années 1880 et 1887 ont été comme suit:—

ACCIDENT.	1886.	1887.
	\$	\$
Primes reçues.....	165,384	193,715
Somme assurée.....	26,443,366	30,067,982
Payé pour réclamation.....	80,531	83,318
GARANTIES.		
Primes reçues.....	60,820	64,478
Somme garantie.....	9,495,850	9,672,850
Payé pour réclamations.....	19,684	20,692

706. Trois compagnies dont une anglaise, une canadienne et une américaine ont assuré les verres de table. Deux compagnies seulement ont envoyé des rapports, d'après lesquels les primes reçues pendant l'année étaient de \$21,098, le montant en force de \$196,089 et les pertes encourues de \$4,907. Deux compagnies de Montréal ont transigé ce genre d'affaires, mais ont remplacé les verres cassés au lieu de les payer. Leurs rapports ne donnent pas le montant en force.

Nombre
de compa-
gnies
d'assuran-
ce de
toutes
sortes.

707. A la fin de 1887 il y avait 83 compagnies sous la surveillance du surintendant des assurances, soit le même nombre que l'année dernière. Elles étaient engagées dans les affaires ainsi qu'il suit:—